

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_195

Objet : Transfert de la compétence Politique de la Ville - Convention de mise à disposition à titre individuel

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_195

Objet : Transfert de la compétence Politique de la Ville - Convention de mise à disposition à titre individuel

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-4-1, L. 5214-16 et L. 5216-5

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2023/057 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI de la compétence en matière de politique de la ville, prévue aux II 2° Bis de l'article L. 5214-16 pour la communauté de communes et I 4° de l'article L. 5216-5 du CGCT pour la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre ces transferts de compétence, la situation des agents exerçant au sein des services chargées des dites compétences est régie par l'article L. 5211-4-1 du CGCT ;

Ainsi, lorsqu'un fonctionnaire territorial exerce pour partie seulement dans une partie de service transféré, le transfert de l'agent au sein de l'EPCI s'effectue avec l'accord de l'agent. En cas de refus de l'agent d'être transféré, il est, de plein droit et sans limitation de durée, mis à disposition à titre individuel et pour la partie de leurs fonctions relevant de la partie de service transféré auprès du président de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est placé, pour l'exercice de cette partie de ses fonctions, sous son autorité fonctionnelle.

Considérant qu'en matière de politique de la ville, la Ville d'Hazebrouck a affecté un agent à hauteur de 50 %. L'agent n'ayant pas souhaité être transféré au sein des effectifs intercommunaux, il convient de conclure une convention de mise à disposition à titre individuel de cet agent ;

La convention jointe en annexe de la présente délibération, définit les modalités de cette mise à disposition.

Considérant les avis des Comités Sociaux Territoriaux de la Ville d'Hazebrouck et de la CCFI ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à titre individuel de Mme DELANSAY auprès de la CCFI à hauteur de 50 % du temps de travail afin d'exercer les missions dans le domaine de la politique de la ville ainsi que les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

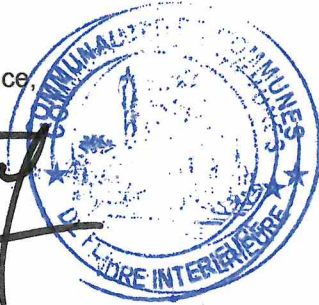
ID : 059-200040947-20231219-DEL2023_195-DE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Bernard DENTENER



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

